



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Justification Etude d'Impact

Vierzon (18)



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
UNIQUE D'UNE INSTALLATION CLASSÉE

**PROJET DE CREATION D'UNE UNITÉ DE
FABRICATION DE CHARBON ACTIF**

VERSION 1 – MAI 2024

Sur la commune de Vierzon (18)

**Etape 6.0 :
Justification Etude d'impact**

Le projet est soumis à autorisation, non IED et non SEVESO, et est par conséquent soumis au cas-par-cas au titre de la rubrique 1 (installations classées pour la protection de l'environnement) de l'annexe à l'article R122-2.

La surface de plancher créée est $< 10\,000\text{ m}^2$ donc le projet n'est pas soumis à la rubrique 39 (39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement créant une surface de plancher supérieure ou égale à $10\,000\text{ m}^2$).

→ **Du fait de l'impact du projet sur la zone humide et des espèces protégées (instruction dossier CNPN en parallèle du présent dossier), une évaluation environnementale est toutefois requise par le service instructeur.**